

# **40 ans de prise en charge des victimes de violences conjugales**

**Actes du 14<sup>e</sup> Forum violences domestiques**

12 octobre 2017

## Table des matières

- 1. Allocution d'ouverture du 14e forum violences domestiques** **2**  
Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'Etat
- 2. D'une prise de conscience associative...** **5**  
Mme Béatrice Cortellini, Directrice d'AVVEC  
(Aide aux Victimes de Violence en Couple)
- 3. ... avec un engagement cantonal...** **12**  
Mme Colette Fry, Directrice du Bureau de la promotion de l'égalité  
entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques  
(BPEV)
- 4. ... vers un niveau fédéral** **44**  
Mme Sylvie Durrer, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité  
entre femmes et hommes (BFEG)

# 1. ALLOCUTION D'OUVERTURE DU 14E FORUM VIOLENCES DOMESTIQUES

**Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'Etat**  
Discours prononcé le 12 octobre 2017

---

Madame la directrice du Bureau fédéral de l'égalité,

Madame la directrice du Bureau cantonal pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences domestiques,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s

Mesdames et Messieurs.

Ce 14<sup>e</sup> Forum Violences domestiques est organisé en marge d'un double anniversaire. D'une part, on célèbre en 2017 les 30 ans du Bureau genevois de promotion de l'égalité et de prévention des violences domestiques, le BPEV. D'autre part, on rend hommage aux 40 ans de l'association AVVEC. La simultanéité est fortuite. Mais il y a dans ces intitulés, et surtout dans leur évolution, plusieurs indications importantes. Elles portent sur l'état de la société et par conséquent, sur la nature de votre travail.

Au départ et jusqu'en 2016, l'association AVVEC s'appelait Solidarité Femmes. Ce nom témoignait de l'engagement militant des fondatrices. Les années septante, c'était une période de combats. Il faut rappeler que les femmes ont attendu 1971 pour voter en Suisse sur le plan fédéral. A Genève, le vote féminin a été accordé plus tôt, en 1960. Mais les jeunes filles avaient alors l'interdiction de porter des pantalons à l'école. Et les collèges n'étaient pas mixtes. Ils le deviendront en 1969 et c'est alors seulement que les filles pourront prétendre à une maturité classique.

Ce ne sont pas des anecdotes. C'est le rappel d'un terreau, d'un esprit collectif qu'il a fallu beaucoup de détermination pour faire évoluer.

En 1977 effectivement, à Zurich puis à Genève, les mouvements féministes se sont organisés. Parmi leurs premières préoccupations, la question des femmes battues s'imposait d'autant que

cette réalité demeurait cachée. Les premiers abris se sont mis en place à cette époque. Puis des maisons d'accueil, à Zurich, à Genève puis ailleurs en Suisse romande. Le changement de nom de Solidarité Femmes évoque un changement d'époque mais pas de missions. Le nouvel acronyme AVVEC souligne l'importance du travail d'échange. Mais surtout, il nomme sans détour le mal à combattre : AVVEC, c'est « Aide aux Victimes de Violences en Couple », et vous remarquerez qu'il n'y a pas de distinction de genre dans le couple.

Pour sa part, le BPEV s'appelait, aux origines, « Bureau de l'Égalité ». Il est devenu ensuite Bureau de l'Égalité entre Homme et Femme, puis Bureau pour la *Promotion* de l'Égalité entre Homme et Femme. Cet ajout induisait la proactivité. Constitutionnellement, l'égalité est actée depuis 1981 mais dans les faits, comme vous le savez, c'est plus compliqué. Ce Bureau a été chargé aussi de missions de prévention de la violence domestique. Le V de son acronyme actuel n'est pas encore le V de la victoire. Mais il est déjà celui de la Volonté, et d'un engagement politique.

Que signifie cette évolution ? Que le travail hélas, que *votre* travail évolue mais qu'il est loin d'être achevé. En 2016, la police a enregistré en Suisse plus de 17'000 infractions de violences domestiques, sans compter celles qui n'ont pas été déclarées. Ce chiffre n'est pas en baisse, comme on pourrait l'espérer. Il est en hausse de 2%. La question n'est pas de savoir si c'est peu ou beaucoup. La question est de reconnaître que seul est acceptable un recul. Donc c'est trop. Et c'est intolérable. Toute violence est scandaleuse. La violence en couple ou en famille sidère par son ampleur. Dans notre pays, en 2016, 42% des homicides élucidés, 45% des viols dénoncés et 50% des voies de faits reconnues ont eu pour cadre l'environnement domestique.

Les statistiques sont utiles mais elles désincarnent le mal. Il faut voir que, derrière les chiffres, il y a des personnes. Des adultes, bien sûr, mais aussi des enfants, victimes directes ou indirectes. A Genève, en 2016, la police est intervenue plus d'une fois par jour pour dénouer des drames à peine cachés par les murs des appartements, avec leurs conséquences graves, physiques ou psychiques. La justice a prononcé 53 mesures d'éloignement. C'est 53 fois la confirmation d'un scandale.

Mesdames et Messieurs,

Vous poussez votre roche comme Sisyphe. Mais au contraire de lui, vous pouvez constater des progrès. Oui, des progrès. Cela n'a rien de paradoxal. L'objectif n'est pas atteint, mais voyez le chemin parcouru.

Avant, les personnes en difficulté vivaient dans et avec leur secret. Aujourd'hui, elles ont des interlocuteurs et des interlocutrices. Partout en Suisse, le réseau de soutien s'est étoffé. L'Etat s'est engagé. Des parlementaires agissent. La législation évolue. Les violences domestiques constituent à présent des infractions. La police s'est familiarisée à ces thématiques et sait y répondre. On reconnaît comme étant des violences, non seulement les coups portés mais aussi les atteintes psychiques, le harcèlement, les négligences et le traumatisme infligé aux tiers et aux témoins. Il s'agit clairement d'avancées, dans la mesure où il y a reconnaissance.

Nommer le mal, c'est aider à le combattre. En peu de mots, le titre d'une étude de Mme Pauline DELAGE, ici présente, illustre bien l'évolution de la prévention des violences conjugales : « *Du combat féministe à la cause publique* ». Oui, la cause est publique. La responsabilité politique consiste à donner toujours les moyens d'une action appropriée, à tous égards. Une cause publique n'est plus celle d'une catégorie de la population. Elle devient un enjeu supérieur.

Votre présence aujourd'hui à Genève, Madame DÜRRER, illustre l'importance de ce travail en réseau, dans les cantons et avec la Confédération. Nous vous savons gré d'avoir bien voulu revenir dans la région lémanique afin de partager cette journée qui, pour beaucoup, est celle d'un retour d'expériences.

A toutes et à tous, le Conseil d'Etat souhaite, par ma voix, un excellent Forum. Il réitère ses remerciements pour le travail accompli et forme ses vœux de succès, de succès durable, pour le travail à venir.

## **2. D'UNE PRISE DE CONSCIENCE ASSOCIATIVE...**

**Mme Béatrice Cortellini, Directrice d'AVVEC (Aide aux Victimes de Violence en Couple)**

---

**12 octobre 2017**

### **Forum de la Commission consultative aux violences domestiques**

**40 ans de prise en charge  
des violences conjugales**

**Béatrice Cortellini**

**Psychologue, spécialisée en psychothérapie FSP**

**10 janvier 1977**

## Création de l'association

### Prestations

Hébergement d'urgence

Ligne téléphonique

Puis consultations et travail mère-enfant

### Références théoriques

**Lenore Walker** Le cycle de la violence  
L'impuissance acquise  
Le syndrome de la femme battue

**Genève, le 10 janvier 1977**

## Création de l'association

Femmes en détresse, battues

connaissez-vous notre numéro?

**33.55.77**

” SOLIDARITE FEMMES  
EN DETRESSE ”



**1er avril 2002**

## Déménagement à Montchoisy (2002-2010)



**1er avril 2002**

## Ouverture du Centre de consultations

### Prestations

Développement de toutes les prestations ambulatoires

- Consultations
- Pôle accueil
- Groupes de parole

### Références théoriques

**Proschaska et Di Clemente**

Modèle transthéorique du changement

**17 juin 2010**

## **Colloque de réflexion et de restructuration**

### **Prestations**

Consultations encore plus spécialisées  
- psychothérapies des personnes victimes

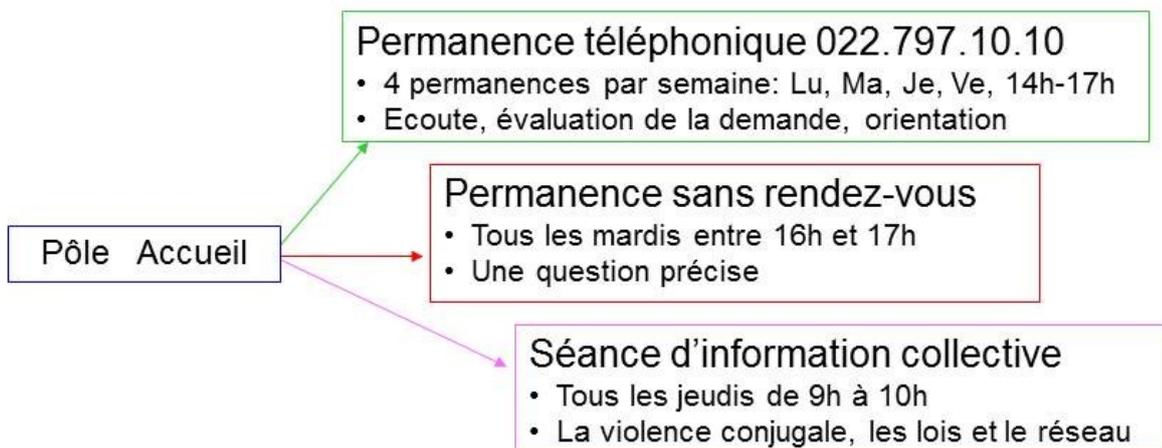
### **Travaux théoriques**

**Ehlers et Clark** Modèle cognitif de l'état de stress post-traumatique

# Une restructuration

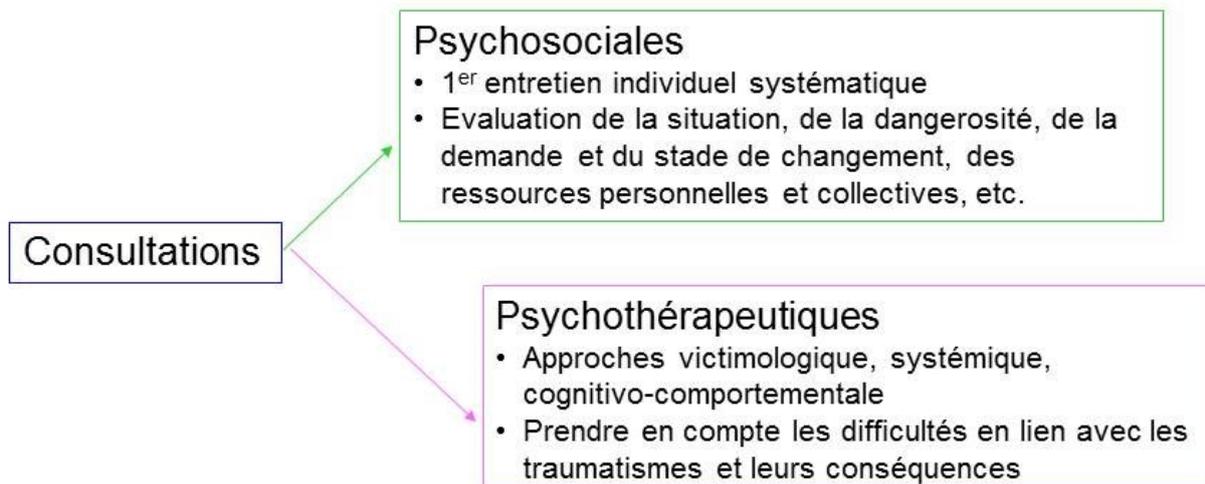
## faciliter l'accès aux prestations

- Objectif : faciliter l'accès aux prestations
- Moyens :
  - Diversifier les « portes d'entrée »
  - Raccourcir le délai de premier contact en face à face



# Une restructuration

## cibler au plus près les besoins et les attentes en consultation



## 28 novembre 2015

# Mobilisation Orange

### Prestations

Projets de sensibilisation

Flyers, brochures, modules de formation, site internet, réseaux sociaux, etc.

## 28 novembre 2015

# Mobilisation Orange



### 3. ... AVEC UN ENGAGEMENT CANTONAL...

Mme Colette Fry, Directrice du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)

---

## 40 ans de prise en charge des victimes de violences conjugales

...Avec un engagement cantonal....

Forum violences domestiques  
12 octobre 2017

Colette Fry



Département présidentiel  
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques

29/03/2018 - Page 1

## Contenu de l'intervention

- **1977-2017: une chronologie thématique**
- Quelques dates clé, aspects organisationnels
- Subventionnement par l'Etat des associations et collaborations mises en place
- Coordination du réseau et réflexions
- Une volonté étatique affirmée d'agir contre les violences domestiques
- Statistiques et études
- Formation des professionnel-le-s
- Prévention, campagnes de sensibilisation du public
- En conclusion.... 40 ans....et maintenant

29/03/2018 - Page 2

## Quelques dates clé, aspects organisationnels 1/4

- Depuis 1977 : financement par l'Etat d'associations intervenant en matière de VC, et collaborations
- 1987: ouverture du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes
- 1993-1994: entrée en vigueur de la LAVI et ouverture du Centre. 2011: directives cantonales LAVI
- 1995-1997: premier groupe de travail interdépartemental mandaté par le Conseiller d'Etat en charge du département de Justice et Police
- Rapport rendu en 1997

## Quelques dates clé, aspects organisationnels 2/4

- 2001-2004 : deuxième groupe de travail pluri-institutionnel. Rapport rendu en 2004;
- 2005 : Entrée en vigueur de la loi cantonale genevoise sur les violences domestiques (LVD);
- 2007 : Création du Bureau du délégué aux violences domestiques (BVD) et de la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD). Transfert de la thématique VC du Bureau de l'égalité au BVD;

## Quelques dates clé, aspects organisationnels 3/4

- 2014 : Evaluation par la Cour des comptes de la politique genevoise de lutte contre les violences domestiques. Recommandations à l'Etat :
  - Renforcement de l'information et de la prévention:
    - auprès des personnes âgées,
    - auprès des témoins de violence,
    - sur la problématique des violences sexuelles;
  - Organisation d'une formation continue pour le personnel de la santé

29/03/2018 - Page 5

## Quelques dates clé, aspects organisationnels 4/4

- 2015 : Après une consultation des milieux concernés, largement favorables, rattachement de la thématique violences domestiques au BPEV.
- Rattachement permet plus grande synergie et complémentarité entre pôles égalité, prévention des violences de genre ou domestiques.
- Transversalité des thématiques : rattachement au département présidentiel.

29/03/2018 - Page 6

## **Depuis 1977 : financement par l'Etat d'associations intervenant en matière de VC, et collaborations**

- Services d'aide aux victimes: Solidarité Femmes, Viol Secours, Centre LAVI ...
- Foyers d'hébergement: Solidarité Femmes, Arabelle, Le Pertuis, ...Depuis 2013 Le Pertuis accueille auteurs (3 places) et victimes de violence domestique.
- Services pour les auteurs: Vires, Face à Face
- Subventions ponctuelles, annuelles, puis contrats de prestations
- Des collaborations croissantes autour de projets de prévention, sensibilisation, formations

29/03/2018 - Page 7

## Coordination du réseau et réflexions

- 1995-1997: premier groupe de travail interdépartemental mandaté par le Conseiller d'Etat en charge du département Justice et police: "Prévention et maîtrise de la violence conjugale", présidé par le Bureau de l'égalité.
- Le groupe travaille sur les domaines suivants, pour préparer des recommandations:
  - La judiciarisation de la violence conjugale,
  - L'amélioration et la coordination des réponses apportées par les institutions d'aide et de conseil,
  - La prévention,
  - L'étude et l'analyse du phénomène.

## Coordination du réseau et réflexions

- Grande diversité des institutions en présence: police, ministère public, services pour les victimes, les auteurs, de thérapie de famille...
- Premier groupe interdisciplinaire et interinstitutionnel sur cette thématique. "Ancêtre" de la future CCVD
- Avant de commencer un travail sur les recommandations, nécessité d'un temps d'élaboration d'une définition commune:

## **Définition VC du groupe de travail :**

"La violence conjugale se passe à l'intérieur d'un couple (relation maritale ou non), et peut survenir à chaque étape et à tout âge de la vie du couple.

La violence conjugale comprend un ensemble d'actes, de paroles et/ou de comportements qui portent atteinte, de façon ponctuelle ou chronique, à l'intégrité physique, psychique et/ou sexuelle de l'un ou l'autre des partenaires et qui sont pour la plupart accompagnés d'une intention de pouvoir et de domination chez la personne qui agresse et d'un sentiment de contrainte et de danger chez la personne agressée".

29/03/2018 - Page 10

## Composantes de la violence conjugale

- La violence conjugale s'inscrit dans l'ensemble des rapports d'inégalité entre hommes et femmes, en cela c'est une violence structurelle; elle relève de la société avant de relever des individus.
- Phénomène multifactoriel, elle revêt des aspects politiques, sociaux, culturels, interactionnels et individuels, et représente un alliage complexe entre une volonté de maintenir l'union du couple et une volonté de domination.
- Ces aspects sont indissociables car interdépendants et interagissants.

29/03/2018 - Page 11

## Responsabilités

- Toute personne est tenue pour responsable de ses actes, paroles et comportements.
- La responsabilité de tout acte de violence physique, psychique ou sexuelle incombe à son auteur, quelle que soit l'attitude des autres acteurs impliqués.
- Les actes, paroles et comportements ne sont pas interchangeable entre la personne qui émet la violence et celle qui la reçoit. Leurs conséquences et effets destructeurs non plus.
- La responsabilité des actes de violence n'est pas partagée.

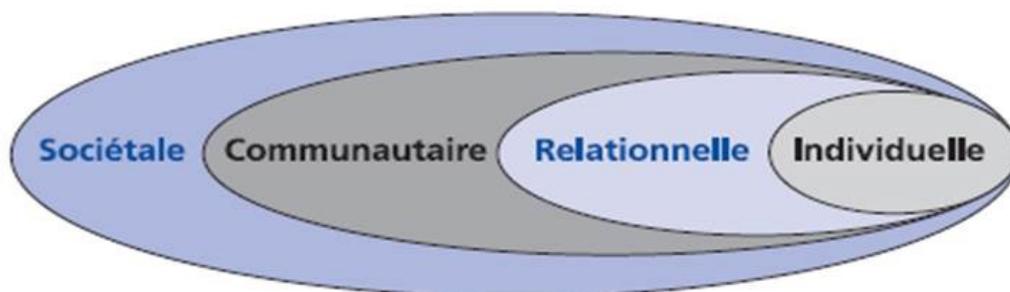
29/03/2018 - Page 12

# Le modèle écologique OMS

Utilisé depuis 2002

FIGURE 1.3

Modèle écologique servant à comprendre la violence



29/03/2018 - Page 13

## **Une volonté étatique affirmée d'agir contre les violences domestiques**

- 1997 Rapport rendu au CE, contenant 43 recommandations, parmi lesquelles la mise en place d'un modèle d'intervention contre la violence conjugale au niveau cantonal.
- 2000: Plan d'action du CE en matière de violence, contenu dans son rapport sur l'égalité des droits entre femmes et hommes, qui reprend cette recommandation.
- 2001-2004: nouveau groupe de travail, mandat donné par le Bureau de l'égalité à une experte pour établir un concept d'intervention intégrée.
- 2004: Recommandations: Coordination par l'Etat, création d'une table ronde réunissant services concernés.

29/03/2018 - Page 14

- 2005: La LVD entre en vigueur. Elargissement de la thématique à toutes les violences au sein de la famille, comme préconisé par le GT dans son rapport 2004. Elle prévoit:
  - Une entité étatique de coordination;
  - Des missions orientées autour d'une coordination du réseau;
  - L'éloignement de l'auteur de VD par la police.
  - Des tâches d'information, prévention

LVD modifiée en 2010 (éloignement de l'auteur) et 2015 (organisation).

## **Définitions contenues dans la LVD :**

Par « violences domestiques », la loi désigne une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu.

Par « personnes concernées par les violences domestiques », la loi vise notamment les victimes et les auteurs de violences domestiques, les proches de ces personnes ainsi que les professionnels du domaine.

29/03/2018 - Page 16

## Statistiques et études

- 1997: Parution de l'étude "Domination et violence envers la femme dans le couple", dans le cadre du PNR 35, avec la collaboration du Bureau de l'égalité.
- 2003: Parution de "Voir et agir, responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes"
- Depuis 2011: Observatoire des violences domestiques: statistique annuelle des prises en charge des VD par le réseau genevois (14 institutions). 2016: 6649 personnes se sont adressées au réseau VD.
- 2013: étude de victimologie complète les données de l'observatoire.

29/03/2018 - Page 17

## Formation des professionnel-le-s

- 2000: le Bureau de l'égalité et plusieurs partenaires du réseau organisent le colloque "Violences à l'égard des femmes: le rôle des professionnel-le-s de la santé". But: fournir des outils pour mieux faire face aux situations de violence, notamment conjugale. Détecter, informer, prendre en charge, orienter.
- Depuis 2008: un à deux forums Violence domestique, proposés chaque année au réseau.
- 2014: Développement de l'application "Stop violence". Utilisable facilement par PC, tablette et smartphone, vise à donner une image complète du réseau, des informations et documents utiles
- + cours et conférences dans différents contextes

29/03/2018 - Page 18

# Application

GE.CH

S'orienter dans le réseau

Navigation

- Repertoire
- Docs et liens
- Eléments théoriques

Ge.ch > Thèmes > Sécurité et prévention > Violence domestique - orienter - s'orienter

**VIOLENCES-DOMESTIQUES**

VIOLENCE DOMESTIQUE - ORIENTER - S'ORIENTER

Cet outil est destiné aux professionnel-le-s travaillant dans le canton de Genève

Il délivre des informations concrètes visant à faciliter l'orientation des personnes victimes ou auteurs de violence domestique vers des structures spécialisées.

- 1 VICTIME
- 2 MAJEURE
- 3 URGENCE

RÉSULTATS

- SÉCURITÉ - PROTECTION IMMÉDIATE
- INTERVENTION MÉDICALE ET PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE
- HÉBERGEMENT

Je teste mon savoir

Détecter et identifier

Détecter une situation de violence domestique est la porte d'entrée vers une aide adaptée à la situation.

> Lire la suite

Droits et obligations du professionnel en lien avec une victime majeure

Dénonciation, secret, droit d'aviser.

> Lire la suite

Etat de stress aigu - Etat de stress post-traumatique

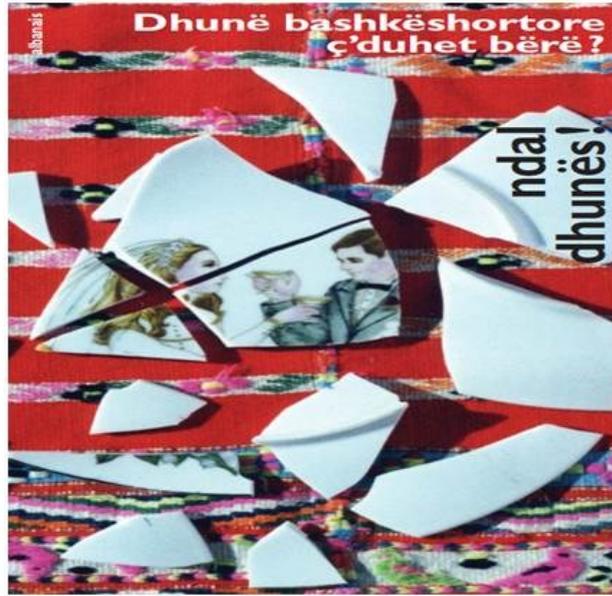
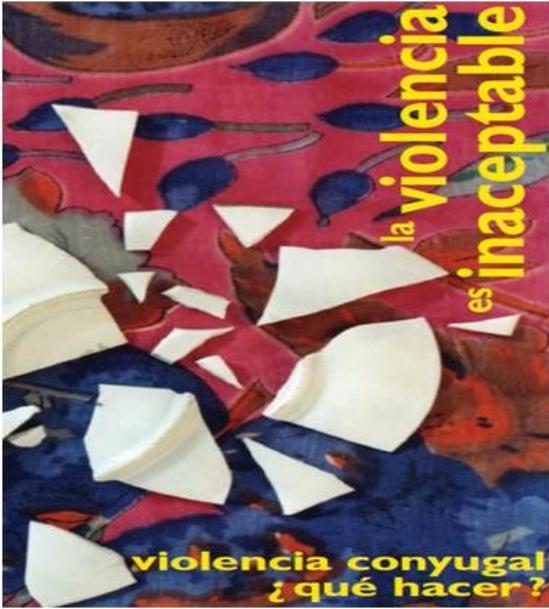
Lorsque la personne a été exposée à un événement traumatique.

> Lire la suite

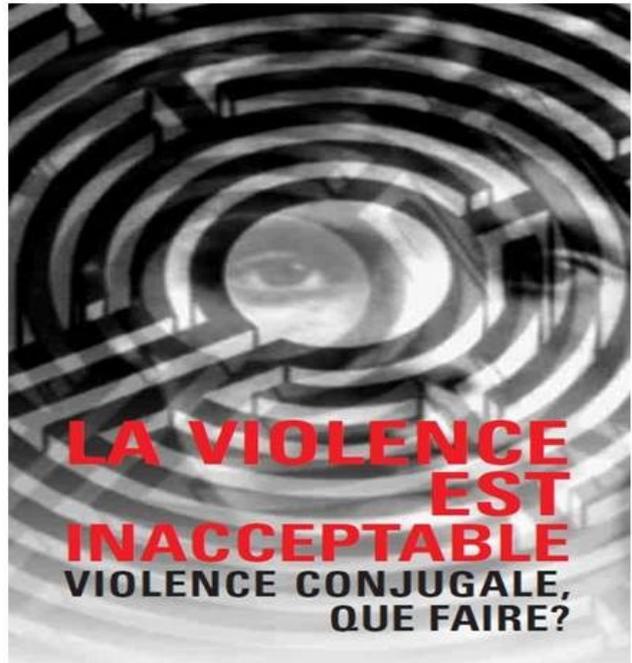
## **Prévention générale et ciblée: campagnes de sensibilisation**

- Importance de sensibiliser et informer le public.
- 1997: Campagne nationale Halte à la violence contre les femmes dans le couple, déclinée à Genève.
- 2003-2006: le Bureau de l'égalité mène des campagnes destinées aux populations migrantes numériquement les plus représentatives, en collaboration avec le réseau.
- 2003-2004: communautés portugaise, latino-américaine et albanophone.
- 2005: communautés africaine francophone et philippine anglophone
- 2006: population arabophone

29/03/2018 - Page 20



Première brochure 2001  
rééditée en 2002 et 2004  
BPE- Centre LAVI-Solidarité femmes



- Depuis 2009: ligne téléphonique cantonale "violences domestiques" 0840 110 110, 24h/24 et 7j/7.

Ecoute et orientation vers le réseau.

- Depuis 2009: campagnes de prévention à l'attention du grand public, pour informer sur la VD et inciter les personnes concernées à sortir de l'isolement.
- Campagnes imaginées avec la CCVD.
- 2010: Flyers, spots TV et cinéma, annonces dans journaux gratuits, affichage dans les rues.

- 2011-2014 : un tram "Violences domestiques" circule dans le centre-ville.
- 2014: un bus lui succède, sur les lignes périphériques du canton.
- De 2011 à ce jour, diffusion de clips sur l'ensemble du réseau TPG, mettant en avant différents protagonistes de la violence: femmes, hommes, parents, victimes, auteurs, personnes âgées, témoins.



29/03/2018 - Page 25



29/03/2018 - Page 26



**J'ai fait du mal  
à ma femme  
et à mes  
enfants pendant  
des années**

## Orientation vers les professionnel-le-s



29/03/2018 - Page 28

## Diapositive viol conjugal (juin-août 2017 bus TPG)



29/03/2018 - Page 29



29/03/2018 - Page 30



29/03/2018 - Page 31



# Le viol,

## ça se passe aussi dans le couple

VICTIMES OU AUTEUR-E-S  
OSEZ EN PARLER



☎ Appel anonyme 24/24

# 0840 110 110

POUR S'EN SORTIR



Stop violences  
à la maison

## Diapositive témoins : septembre 2017



29/03/2018 - Page 34



29/03/2018 - Page 35



29/03/2018 - Page 36



# L'entourage

**joue un rôle clé auprès des personnes  
qui vivent la violence domestique**



**Stop violences  
à la maison**

29/03/2018 - Page 37



**[www.ge.ch/violences-domestiques](http://www.ge.ch/violences-domestiques)**

**0840 110 110**



**Stop violences  
à la maison**

29/03/2018 - Page 38

## En conclusion: 40 ans....et maintenant

- Une volonté commune de coordination et de collaboration
- Un réseau genevois diversifié et complémentaire
- Une collaboration Etat - Associations indispensable
- Des campagnes de sensibilisation dans la continuité et le renouvellement

29/03/2018 - Page 39

## **En conclusion: 40 ans....et maintenant**

- Des actrices et acteurs institutionnel-le-s réuni-e-s autour de la thématique, depuis le GT 1995-1997 à la CCVD d'aujourd'hui (et ses 5 sous-commissions: personnes âgées, statistiques, hébergement, prévention, auteurs)
- Une inscription des actions genevoises dans un contexte suisse (Conférence Latine – Conférence Suisse Violences Domestiques) et international (Convention d'Istanbul).

29/03/2018 - Page 40

# Merci de votre attention



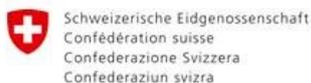
---

Département présidentiel  
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques

29/03/2018 - Page 41

## 4. ... VERS UN NIVEAU FEDERAL

Mme Sylvie Durrer, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)



Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
Eidg. Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG

# 40 ans de prise en charge des violences conjugales

14<sup>ème</sup> Forum Violences Domestiques

Genève, le 12 octobre 2017

Sylvie Durrer



# Contenu

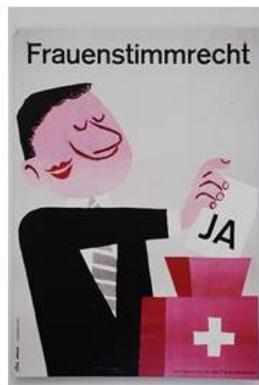
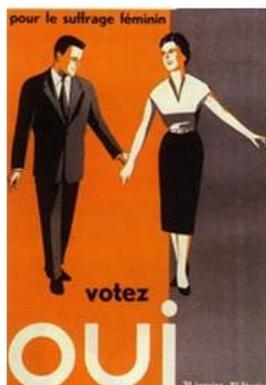
---

- Un long chemin pour l'égalité civique
- Un long chemin contre la violence domestique: sensibilisation, lois, statistiques, convention internationale
- Un engagement continu
- Prochaines étapes au plan fédéral

# 1. Un long chemin pour l'égalité civique

## La Suisse, une jeune démocratie

En Suisse, les hommes ont le droit de vote depuis 1848.  
Ils l'ont ensuite accordé aux femmes en 1971, soit 123 ans plus tard.



## La place des femmes et des hommes

La Suisse est un des seuls pays où le droit de vote des femmes a fait l'objet de votations populaires masculines. Le suffrage féminin a été rejeté au nom des valeurs patriarcales.



## **2. Un long chemin contre la violence domestique Phase I - Sensibilisation**

## Phase I - Sensibilisation

---

- 1995: 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les femmes à Pékin avec l'adoption d'une «plate-forme d'action»
- 1er juillet 1996: Entrée en vigueur de la loi sur l'égalité
- 1997: Première étude de prévalence montrant l'ampleur de la violence domestique en Suisse
- 1997: Campagne nationale «Halte à la violence contre les femmes dans le couple».
- 2003: Domaine Violence domestique au BFEG



## 1997 - Campagne nationale

- Campagne nationale «Halte à la violence contre les femmes dans le couple», menée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité.
- Campagne de 2 mois avec des affiches, spots TV, dépliants plurilingues, cartes postales, deux CD, une page sur Internet, spots de cinéma, émissions sur RSR Couleur 3 et nombreuses manifestations régionales et locales.
- Ligne téléphonique (157 00 00) informant et conseillant le public dans les trois langues.
- 270'000 brochures d'informations distribuées, plus de 1'000 personnes sollicitant la ligne téléphonique



## Domaine Violence domestique (depuis 2003)

### Domaine Violence Domestique

**Lutte contre la violence  
dans les relations de couples  
et contre les mariages forcés**



# Domaine Violence domestique

---

## Priorité

- Lutte contre la violence dans les relations de couple et les situations de séparation: situation des victimes, des auteur·e·s et de leurs enfants, quel que soit leur sexe.

## Activités

- Recherches, études et documentation
- Coordination nationale et réseautage
- Contribution au développement de la législation, rédaction de réponses à des interventions parlementaires, prises de position dans le contexte d'affaires traitées par le Conseil fédéral et de consultations des offices.



## **3. Un long chemin contre la violence domestique Phase II – Lois, statistiques**

## Phase II – lois, statistiques

- 1er avril 2004: Poursuite d’office des actes de violence commis dans le couple
- 23 mars 2007: Révision de la loi sur l’aide aux victimes et obligation de mettre en place des centres LAVI dans tous les cantons
- 1er juillet 2007: Nouvelles normes de protection contre la violence dans le code civil
- 1er janvier 2008: Réglementation sur les cas de rigueur dans la loi sur les étrangers
- 2008: Etude sur la violence dans les relations de couple – Causes et mesures prises en Suisse
- 2009: Statistique policière de la criminalité SPC
- 2014: SPC relative à la violence domestique

✓ **Prochainement: Ratification de la Convention d’Istanbul**

# **4. Un long chemin contre la violence domestique Phase III Priorité nationale et internationale**

## Priorité nationale et internationale

---

- Programme de la législature 2015-2019

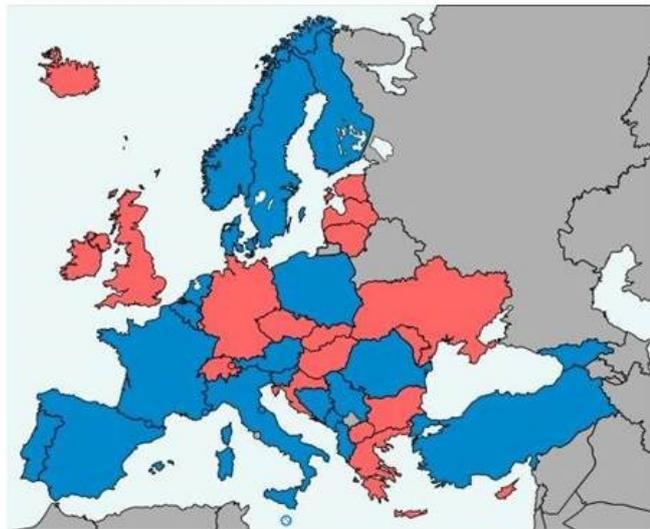
Objectif 14 : La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes.

- Mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) jusque 2030

Objectif 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

# Ratification de la Convention d'Istanbul

- Décision de ratification : mai 2017
- Mise en vigueur : début 2018



Plus d'informations relatives à la convention : [www.coe.int/conventionviolence](http://www.coe.int/conventionviolence)

## 5. Un long chemin contre la violence domestique: Actualités



## Améliorations dans la législation sur la protection des victimes de violence

Projet de législation selon message du Conseil fédéral du 11.10.2017:

- Art. 28b al. 3<sup>bis</sup> CC: Communication des décisions aux APEA et autres.
- Art. 28b al. 4 CC: Charge aux cantons d'assurer la formation du personnel.
- Art. 28c CC: Possibilité d'une surveillance électronique.
- Art. 114 lit. g CPC: Suppression des frais judiciaires dans la procédure art. 28b CC.
- Art. 55a al. 1 CP: Suspension de la procédure seulement si cela améliore ou stabilise la situation de la victime.
- Art. 55a al. 2 CP: Possibilité pour le ministère public d'obliger l'accusé-e à suivre un programme de prévention de la violence pendant la période de suspension.
- Art. 55a al. 3 CP: Pas de suspension possible en cas de récidive.
- Art. 55a al. 5 CP: Evaluation de la situation par le ministère public ou le tribunal avant la fin de la suspension.

## 6. Prochaines étapes

## Recommandations du 18.11.2016 adressées par le Comité CEDEF à la Suisse

### Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes

- 2015 : remise au Comité CEDEF des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapports combinés de la Suisse
- 2 novembre 2016 : audition de la délégation suisse par le Comité
- 18 novembre 2016 : envoi par le Comité des recommandations finales

#### Prochaines étapes :

- Fin 2018 : rapport intermédiaire sur la concrétisation des recommandations (stratégie nationale relative à l'égalité, lutte contre la violence, prévoyance vieillesse et pauvreté)
- Fin 2020 : prochain rapport de la Suisse

## Mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul

---

- Coordination de la mise en œuvre et rapport : BFEG (feuille de route de la Confédération)
- Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, élargissement du groupe de travail interdépartemental à toutes les formes de violence (p. ex. MGF) et coordination des mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul
- **13 novembre 2018**: Congrès national consacré à l'importance de la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

- Evaluation statistique des délits d’homicide 2009-2016 (publication par l’Office fédéral de la statistique, hiver 2017/2018).
- Rapport sur le droit de séjour des victimes de violences conjugales (hiver 2017/2018)
- Etude de faisabilité et coût d’un numéro de téléphone national pour l’aide aux victimes (Office fédéral de la justice, hiver 2017/2018)
- Rapport sur la prise en charge médicale des cas de violence domestique (*mise en œuvre du postulat du Groupe socialiste 14.4026*).
- Rapport sur le dépistage des violences intrafamiliales à l’égard des enfants (*mise en œuvre du postulat Feri 12.3206*).



**Merci de votre attention**

## Coordonnées des intervenantes

---

**Madame Colette Fry**

Directrice du Bureau de promotion de l'égalité  
entre femmes et hommes et de prévention  
des violences domestiques (BPEV)

8, rue du 31- Décembre  
1207 Genève

[Violences-domestiques@etat.ge.ch](mailto:Violences-domestiques@etat.ge.ch)

[Colette.fry@etat.ge.ch](mailto:Colette.fry@etat.ge.ch)

**Madame Béatrice Cortellini**

Directrice d'AVVEC (Aide aux Victimes de  
Violence en Couple)

46, rue de Montchoisy  
1207 Genève

[info@avvec.ch](mailto:info@avvec.ch)

**Mme Sylvie Durrer**

Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre  
femmes et hommes

Schwarztorstrasse 51  
3003 Berne

[ebq@ebg.admin.ch](mailto:ebq@ebg.admin.ch)

**Dre Pauline Delage**

Enseignante chez Université de Lyon 2  
Chercheuse associée au LAMES (Aix  
Marseille Université) et au CEG (Université de  
Lausanne)

**Madame Christelle Mandallaz**

Animatrice

Forums Violences Domestiques

[Christelle@Mandallaz.ch](mailto:Christelle@Mandallaz.ch)